

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2008  
Publication : 25/01/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *Se/02-08*  
Séance du 18 JAN. 2008

### Avis sur la suppression ou modification du ressort des Conseils des prud'hommes

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article L 511-3 du Code du travail,
- VU l'avis du Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité publié au Journal Officiel du 22 novembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis défavorable au projet de suppression des Conseils de prud'hommes d'Altkirch et de Guebwiller et d'extension du ressort de ceux de Mulhouse et de Colmar.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions